



PRÉFET DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

Orléans, le 29 juillet 2020

Service Eau, Environnement et Forêt
Affaire suivie par : Jean-Christophe MARTIN
Tél : 02.38.52.47.44
Mél : jean-christophe.martin@loiret.gouv.fr
Boite fonctionnelle : ddt-seef@loiret.gouv.fr

Monsieur Louis GUERTON
4 La Vigne des Genêts
45220 DOUCHY-MONTCORBON

OBJET : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement
Travaux de drainage agricole sur la commune de DOUCHY-MONTCORBON
Accord sur dossier de déclaration

Réf : JCM/DR (28/07/20) n° 423

PJ : Caractéristiques techniques des ouvrages

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant les :

**Travaux de drainage agricole
sur le territoire des communes de DOUCHY-MONTCORBON et COURTENAY**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 16 Mars 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie des communes de Courtenay et Douchy-Montcorbon, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du LOIRET durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairies, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le chef de pôle Gestion et Protection
des Milieux aquatiques**

signé

Thomas CARRIÈRE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de de la Transition écologique et solidaire.

ANNEXE : Caractéristiques techniques des ouvrages

Commune	Section	Parcelle(s)	Surface (ha)	Exutoire
COURTENAY	YB	5	0,69	A
	YA	4, 5	4,03	B
	YA	4, 5	2,06	C
	YB	5	9,69	1
	YA	4	10,91	2a et 2b
	YA	5	3,93	3
DOUCHY-MONTCORBON	D	121	12,72	D et D'
	ZL	4, 5, 6		
	ZH	9, 12	3,8	E
	ZH	9	3,65	F
	ZH	6,7	14,50	G et G'
	ZI	18, 20		
	ZM	15, 42	1,00	H
	E	98, 99, 100, 703		
	ZE	27	1,20	I
	ZM	12, 18, 19	10,00	J
	ZE	67	7,00	K et K'
	ZA	54, 20	38,34	L, L' et L''
	A	35, 36, 277		
	ZD	1		
	ZH	9, 12	13,02	4a et 4b
	ZH	9	7,07	5

Exutoire	X (WGS84)	Y (WGS84)	Dimensionnement		Milieu récepteur	Parcours avant rejet dans le milieu récepteur	
A	3,074485	48,004462	NC		Ruisseau des Haies de la Ville	Fossé végétal	320 ml
B	3,078152	48,006028	NC			Collecteur (DN200) – Fossé végétalisé	360 ml 725 ml
C	3,077691	48,011536	NC		Ru de Bougis	Collecteur (DN125) – Fossé de la Colleterie (ciel ouvert puis busé)	385 ml 475 ml 975 ml
D	3,112142	47,990797	NC			Collecteur enterré	NC
D'	3,11251	47,98938	NC				
E	3,073867	47,980395	NC		Ru de la Fontaine de Montcorbon	ZTHA (DN160 - 12ml) – Fossé du marchais Sassin – Fossé du petit Moulin	1670 ml
F	3,08452	47,98229	NC			ZTHA (DN160 – 44 ml) – Collecteur existant	1950 ml
G	3,03029	47,98605	NC			Fossé végétal	NC
G'	3,09338	47,98866	NC			Collecteur enterré	NC
H	3,090215	47,983149	NC			Collecteur enterré	NC
I	3,089931	47,983285	NC			Collecteur enterré	NC
J	3,095262	47,984417	NC			Collecteur enterré	NC
K	3,093436	47,978448	NC			Fossé végétal	NC
K'	3,094027	47,976574	NC			Fossé végétal	NC
L	3,051337	47,978767	NC			Ruisseau de l'étang de Vicomtières	Collecteur enterré
L'	3,04681	47,98088	NC		Collecteur enterré		NC
L''	3,04916	47,98478	NC		Fossé végétal		NC
1	3,030571	48,00442	Buse plastique	DN200	Ruisseau des Haies de la Ville	Fossé végétal	320 ml
2a	3,076345	48,00740	Buse plastique	DN160		Collecteur (DN200) puis fossé végétalisé	360 ml 725 ml
2b			Buse plastique	DN100			
3a	3,078281	48,011486	Buse plastique	DN100	Ru de Bougis	Collecteur (DN125) puis Fossé de la Colleterie (ciel ouvert puis busé)	385 ml 475 ml 975 ml
3b			Buse plastique	DN100			
4a	3,075247	47,980340	Buse plastique	DN160	Ru de la Fontaine de Montcorbon	ZTHA (DN160 - 12ml) – Fossé du marchais Sassin – Fossé du petit Moulin	1670 ml
4b			Buse plastique	DN100			
5	3,085754	47,983148	Buse plastique	DN160		ZTHA (DN160 – 44 ml) – Collecteur existant	1950 ml

* NC : Non Connu